

Nombre conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Absents : 3

Procurations : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE MONTDRAGON
N° 2024-18**

Séance du 23 mai 2024

Date convocation :

17/05/2024

Date affichage :

17/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERNHES Gilbert, Maire.

Présents : Mmes CHANUSSOT. CORBIERE Mrs BERMOND. BRAHMI. D'HOSTINGUE. ROQUES. SOULE. VERNHES.

**Objet : APPROBATION DU PROJET D'INTEGRATION DU CENTRE BOURG DE REALMONT
DANS LE PERIMETRE D'ACTION DU SMAH DU DADOU**

Le Comité Syndical du SMAH du DADOU a, par la délibération N° 2024-007 en date du 5 avril 2024, approuvé l'intégration du centre bourg de Réalmont dans son périmètre d'action. En application de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante de chaque commune ou communauté membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette intégration. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

VU le projet de modification de statuts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SE PRONONCE EN FAVEUR** de l'intégration du centre bourg de Réalmont dans le périmètre d'action du syndicat du Dadou.
-
- **APPROUVE** la délibération du Comité Syndical du SMAH du DADOU portant intégration du centre bourg de Réalmont dans le périmètre d'action du syndicat du DADOU.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

